Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Exonérations de la TEOM 2027** ***PJ***	**N° 50/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

Les dispositions de l'article 1521-III.1. 2. 3. du code général des impôts, permettent aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

La liste des établissements exonérés doit être affichée.

Par ailleurs, sont également exonérés « les locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères ». En règle générale, sont passibles de la TEOM les immeubles situés à proximité immédiate d'une voie sur laquelle fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères, même si l'habitation n'est pas directement desservie (collecte en porte-à-porte).

L'éligibilité à l'exonération de TEOM au motif que l'habitation du contribuable-usager ne se situe pas dans une zone où est assuré le service de collecte s'apprécie au cas par cas selon un certain nombre de critères et le juge se base sur l'étude des critères suivants :

- La desserte des voies par le service de collecte,
- L'utilisation du service par le contribuable,
- La distance séparant l'immeuble du point de collecte,
- l'accessibilité de la voie.

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Après avis favorable des commissions « Environnement – Déchets Ménagers » en date du 6 octobre 2026 et des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à la majorité, avec une abstention :

- **DÉCIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux listés en annexes.

- **DÉCIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux critères énoncés ci-dessus, les locaux de particuliers listés en annexes ; Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2027.

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Trésors de Vie en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 --- - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau**	**N° 51/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais de favoriser une gestion durable et raisonnée de la ressource en eau ;
Considérant que la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie permettent de réduire la consommation d'eau potable pour certains usages domestiques et extérieurs ;
Considérant l'intérêt de sensibiliser les habitants aux économies d'eau et aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau ;
Considérant qu'il est proposé de mettre en place un dispositif d'aide financière destiné aux habitants de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie ;

Après avis favorable des commissions « Environnement – Déchets Ménagers » en date du 6 octobre 2026 et des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **MET** en place une aide financière à destination des habitants de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie,

- **FIXE** le montant de l'aide à 90 % du montant d'achat du récupérateur d'eau dans la limite de 200 € TTC par équipement et par foyer, l'aide sera accordée sur présentation d'une facture acquittée correspondant à l'achat du récupérateur d'eau,

- **DIT** que cette aide est destinée aux personnes physiques résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais, propriétaires ou locataires de leur logement,

- **DIT** que l'aide est limitée à un récupérateur d'eau par foyer, selon les modalités définies dans le règlement d'attribution,

- **PRECISE** que cette aide sera versée sous réserve de la présentation des pièces justificatives suivantes :
  - le formulaire de demande dûment complété et signé,
  - un justificatif de domicile de moins de trois mois,
  - la facture acquittée de l'achat du récupérateur d'eau,
  - un relevé d'identité bancaire du demandeur,
  - tout autre document nécessaire à l'instruction du dossier

  Et que les demandes seront inscrites dans la limite des crédits inscrits au budget concerné.

- **AUTORISE** le Président à établir et à mettre en œuvre un règlement précisant les modalités d'application du présent dispositif, notamment les conditions d'éligibilité, les pièces justificatives, les modalités de dépôt et d'instruction des demandes ainsi que les modalités de versement de l'aide.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Convention CCPC – ECOLOGIC relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des Articles de Sport et Loisirs de plein air (REP ASL)**	**N° 52/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR

AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

La mise en place des filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur pour objet de :

1/ Décharger les collectivités territoriales d'une partie des coûts de gestion des déchets
2/ Transférer une partie du financement du contribuable vers le consommateur
3/ Développer l'écoconception des produits manufacturés
4/ Augmenter les performances globales par une gestion des déchets par filière

A ce titre, la CCPC a déjà mis en place la collecte séparée des DEEE, DEA, LAMPES .....
Adoptée en février 2020, la Loi Anti-gaspillage et économie circulaire (dite Loi AGEC) a notamment pour objectif d'avancer vers la réduction des déchets (sortie du plastique jetable, lutte contre le gaspillage, réemploi & don...). Mais elle prévoit aussi la mise en place de nouvelles filières REP.

Au 1 er janvier 2022, il est prévu la mise en place de la REP dit ASL – Articles de Sport et de Loisirs de plein air.

De fait, ces flux ménagers devront progressivement faire l'objet d'une collecte séparée en vue d'une meilleure valorisation / réemploi.

L'éco-organisme ECOLOGIC a été agréé par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans.

1- Objet de la convention

La convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre la CCPC et ECOLOGIC.

Cela concerne :
*D'une part, la mise à disposition, l'enlèvement et le transport de ces ASL par ECOLOGIC,
* D'autre part, la compensation financière des coûts de collecte séparée des ASL des ménages assurée par la CCPC sur ses équipements/sites

Engagement de LA CCPC :
* Permettre la pré-collecte séparée des ASL ménagers en déchèterie,
* Permettre une synergie avec les acteurs de l'ESS (réemploi) du territoire,
* Permettre une synergie avec les clubs et lieux de pratique sur le territoire,
* Permettre la collecte d'ECOLOGIC (ou tout tiers diligenté par ce dernier), des flux d'ASL des ménages pré-collectés,
* Substituer le pictogramme « Vélo », par un autre pictogramme indiquant la benne Ferraille

Engagements de ECOLOGIC :
* Mise à disposition préalable d'outil de communication
* Mise à disposition des contenants gratuitement (ainsi que renouvellement pour usure normale) pour la collecte séparée des ASL,
* Gestion des enlèvements des contenants, suivi, reporting…etc…
* Soutien financier à la collectivité sur la base des termes de la convention de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) Collectivités

2- Durée et Validité de la convention
ECOLOGIC a été agréé le 31 janvier 2022, pour une durée de 6 ans
En conséquence, les dispositions de la présente convention s'appliquent à partir du JJ octobre 2026, et qui prendra fin le 31 décembre 2027.

Toutefois, par exception, elle prendra fin de plein droit avant son échéance normale, en cas de retrait par les Pouvoirs publics ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'ECOLOGIC en cours à la date de signature de la présente convention.
Aussi, il apparaît nécessaire d'autoriser Monsieur Jérémie BRIGAND à signer cette convention avec ECOLOGIC afin de permettre la mise en place de la filière ASL, développer les synergies à l'échelle du territoire et percevoir les recettes correspondantes.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU l'article L541-10-1 du Code de l'Environnement, Relèvent du principe de responsabilité élargie du producteur en application du premier alinéa du L. 541-10 13° Les articles de sport et de loisirs de plein air, hormis ceux qui relèvent du principe de responsabilité élargie du producteur au titre d'une autre catégorie, à compter du 1er janvier 2022 ;

ENTENDU le rapport de présentation
Considérant que l'éco-organisme ECOLOGIC a obtenu, par arrêté du 31 janvier 2022, son agrément pour les Articles de Sport et de Loisirs de plein air des ménages,

Après avis favorable de la commission « Environnement – Déchets Ménagers » en date du 6 octobre 2026.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **DECIDE** le projet de convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC portant sur la période 2026 - 2027 est approuvé.

- **AUTORISE** le Président à signer avec ECOLOGIC la convention concernant la collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs de plein air des ménages

- **DIT** que les recettes relatives aux soutiens seront inscrites au budget 75888.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS 21400 CHÂTILLON-SUR-SEINE

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Convention CCPC – ECOLOGIC relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin – Catégorie Thermique (REP ABJth)**	**N° 53/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

La mise en place des filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur pour objet de :

1/ Décharger les collectivités territoriales d'une partie des coûts de gestion des déchets
2/ Transférer une partie du financement du contribuable vers le consommateur
3/ Développer l'écoconception des produits manufacturés
4/ Augmenter les performances globales par une gestion des déchets par filière

A ce titre, la CCPC a déjà mis en place la collecte séparée des DEEE, DEA, LAMPES .../...

Adoptée en février 2020, la Loi Anti-gaspillage et économie circulaire (dite Loi AGEC) a notamment pour objectif d'avancer vers la réduction des déchets (sortie du plastique jetable, lutte contre le gaspillage, réemploi & don...). Mais elle prévoit aussi la mise en place de nouvelles filières REP.

Au 1 er janvier 2022, il est prévu la mise en place de la REP dit ABJth – Articles de Bricolage et Jardin – Catégorie Thermique.

De fait, ces flux ménagers devront progressivement faire l'objet d'une collecte séparée en vue d'une meilleure valorisation / réemploi.

L'éco-organisme ECOLOGIC a été agréé par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans.

1- Objet de la convention

La convention (jointe en annexe) a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre La CCPC et ECOLOGIC.

Cela concerne :

* D'une part, la mise à disposition, l'enlèvement et le transport de ces ABJth par ECOLOGIC,
* D'autre part, la compensation financière des coûts de collecte séparée des ABJth des ménages assurés par ENVIE sur ses équipements/sites

Engagement de La CCPC :

* Permettre la pré-collecte séparée des ABJth ménagers en déchèterie,
* Permettre une synergie avec les acteurs de l'ESS (réemploi) du territoire,
* Permettre la collecte d'ECOLOGIC (ou tout tiers diligenté par ce dernier), des flux d'ABJth des ménages pré-collectés,

Engagements de ECOLOGIC :
* Mise à disposition préalable d'outil de communication
* Mise à disposition des contenants gratuitement (ainsi que renouvellement pour usure normale) pour la collecte séparée des ABJth,
* Gestion des enlèvements des contenants, suivi, reporting...etc...
* Soutien financier à la collectivité sur la base des termes de la convention de collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin – Catégorie Thermique (ABJ th) collectés

2- Durée et Validité de la convention

ECOLOGIC a été agréé le 24 février 2022, pour une durée de 6 ans

En conséquence, les dispositions de la présente convention s'appliquent à partir du 15 octobre 2026, et qui prendra fin le 31 décembre 2027.

Toutefois, par exception, elle prendra fin de plein droit avant son échéance normale, en cas de retrait par les Pouvoirs publics ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'ECOLOGIC en cours à la date de signature de la présente convention.

Aussi, il apparaît nécessaire d'autoriser Monsieur Jérémie BRIGAND à signer cette convention avec ECOLOGIC afin de permettre la mise en place de la filière ABJth, développer les synergies à l'échelle du territoire et percevoir les recettes correspondantes.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU, le code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10, L.541-10.1 (14 e) et R.534-340
VU l'arrêté du 17 octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin ;
VU l'arrêté du 14 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin ;

ENTENDU le rapport de présentation

Considérant que l'éco-organisme ECOLOGIC a obtenu, par arrêté du 24 février 2022, son agrément pour les Articles de Bricolage et Jardin – Catégorie Thermique,

CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Après avis favorable de la commission « Environnement – Déchets Ménagers » en date du 6 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **DECIDE** le projet de convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC portant sur la période 2026 – 2027 est approuvé.

- **AUTORISE** le Président à signer avec ECOLOGIC la convention concernant la collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin – Catégorie Thermique.

- **DIT** que les recettes relatives aux soutiens seront inscrites au budget 75888.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Rapports des délégataires 2025 sur la gestion et l'exploitation des 4 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants**	**N° 54/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Peggy HERARD

VU l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services qui doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Après avis favorable de la commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » en date du 6 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport du délégataire VYV3 Bourgogne.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice **138** - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 --- - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Projet d'accueil périscolaire avec restauration scolaire pour la RPI Ampilly / Buncey / Chamesson**	**N° 55/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Peggy HERARD

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives à l'organisation des services scolaires et périscolaires ;

VU les besoins identifiés des familles des communes membres du RPI Ampilly / Buncey / Chamesson ;

VU le projet de mise en place d'un accueil périscolaire associé à un service de restauration scolaire ;

VU la nécessité pour les collectivités concernées de disposer d'un service adapté aux besoins des enfants scolarisés au sein du RPI ;

Considérant :

Que les communes d'Ampilly, Buncey, Chamesson sont regroupées au sein d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ;

Que l'évolution des besoins des familles rend nécessaire la mise en place d'une organisation adaptée de l'accueil des enfants avant et/ou après le temps scolaire ainsi que durant la pause méridienne ;

Que la création d'un accueil périscolaire avec restauration scolaire permettrait de répondre aux besoins des familles tout en garantissant aux enfants un accueil sécurisé, éducatif et adapté à leur âge ;

Que ce projet nécessite de définir les modalités d'organisation du service, notamment en matière de locaux, de restauration, d'encadrement des enfants, de recrutement et de gestion des agents territoriaux ;

Que les agents affectés à ce service relèveront, selon les besoins, des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et seront recrutés ou affectés conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur ;

Après avis favorable des commissions « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » en date du 6 octobre 2026 et des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un accueil périscolaire avec restauration scolaire destiné aux enfants scolarisés dans le cadre du RPI Ampilly / Buncey / Chamesson
- **FIXE** à 15 enfants en moyenne sur l'année, le nombre d'enfants minimum nécessaire au maintien du service de restauration scolaire
- **PREVOIT** une organisation permettant notamment :
  - l'accueil des enfants avant et/ou après le temps scolaire ;
  - la prise en charge des enfants durant la pause méridienne ;
  - la fourniture et le service des repas ;
  - l'encadrement et l'animation des enfants pendant les différents temps périscolaires ;
  - la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et de surveillance applicables aux accueils collectifs de mineurs et à la restauration scolaire.
- **AUTORISE**, en fonction des besoins du service, le recrutement, l'affectation ou la mise à disposition d'agents territoriaux nécessaires au fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire.

Les emplois seront créés dans les conditions prévues par les textes applicables à la fonction publique territoriale et feront, lorsque cela est nécessaire, l'objet d'une délibération spécifique portant création des postes et détermination des conditions de rémunération.

- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires auprès des communes membres du RPI, de l'Éducation nationale, de la Caisse d'allocations familiales, des services départementaux et de tout autre organisme ou partenaire concerné afin de permettre la mise en œuvre du projet et de rechercher les financements susceptibles d'être mobilisés.

- **PREVOIT** que les dépenses liées à la mise en œuvre et au fonctionnement du service seront inscrites au budget de la collectivité, notamment les dépenses relatives :
  - aux frais de personnel ;
  - à la restauration scolaire ;
  - aux fournitures et matériels nécessaires ;
  - aux locaux et équipements ;
  - aux activités périscolaires ;
  - ainsi qu'à toute dépense nécessaire au bon fonctionnement du service.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Les recettes pourront notamment comprendre les participations des familles, les aides et subventions des organismes partenaires ainsi que les éventuelles participations des collectivités concernées.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents, conventions, contrats et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des compétences de la collectivité et des crédits budgétaires disponibles.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Projet d'accueil périscolaire avec restauration scolaire pour la RPI Savoisy**	**N° 56/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Peggy HERARD

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives à l'organisation des services scolaires et périscolaires ;

VU les besoins identifiés des familles des communes membres du SIVOS de Savoisy ;

VU le projet de mise en place d'un accueil périscolaire associé à un service de restauration scolaire ;

VU la nécessité pour les collectivités concernées de disposer d'un service adapté aux besoins des enfants scolarisés au sein du pôle scolaire de Savoisy ;

Considérant :

Que l'évolution des besoins des familles rend nécessaire la mise en place d'une organisation adaptée de l'accueil des enfants avant et/ou après le temps scolaire ainsi que durant la pause méridienne ;

Que la création d'un accueil périscolaire avec restauration scolaire permettrait de répondre aux besoins des familles tout en garantissant aux enfants un accueil sécurisé, éducatif et adapté à leur âge ;

Que ce projet nécessite de définir les modalités d'organisation du service, notamment en matière de locaux, de restauration, d'encadrement des enfants, de recrutement et de gestion des agents territoriaux ;

Que les agents affectés à ce service relèveront, selon les besoins, des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et seront recrutés ou affectés conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur ;

Après avis favorable des commissions « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » en date du 6 octobre 2026 et des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un accueil périscolaire avec restauration scolaire destiné aux enfants scolarisés au pôle de Savoisy.

- **FIXE** à 15 enfants en moyenne sur l'année, le nombre d'enfants minimum nécessaire au maintien du service de restauration scolaire.

- **PREVOIT** une organisation permettant notamment :
  - l'accueil des enfants avant et/ou après le temps scolaire ;
  - la prise en charge des enfants durant la pause méridienne ;
  - la fourniture et le service des repas ;
  - l'encadrement et l'animation des enfants pendant les différents temps périscolaires ;
  - la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et de surveillance applicables aux accueils collectifs de mineurs et à la restauration scolaire.

- **AUTORISE**, en fonction des besoins du service, le recrutement, l'affectation ou la mise à disposition d'agents territoriaux nécessaires au fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire.

Les emplois seront créés dans les conditions prévues par les textes applicables à la fonction publique territoriale et feront, lorsque cela est nécessaire, l'objet d'une délibération spécifique portant création des postes et détermination des conditions de rémunération.

- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires auprès des communes membres du RPI, de l'Éducation nationale, de la Caisse d'allocations familiales, des services départementaux et de tout autre organisme ou partenaire concerné afin de permettre la mise en œuvre du projet et de rechercher les financements susceptibles d'être mobilisés.

- **PREVOIT** que les dépenses liées à la mise en œuvre et au fonctionnement du service seront inscrites au budget de la collectivité, notamment les dépenses relatives :
  - aux frais de personnel ;
  - à la restauration scolaire ;
  - aux fournitures et matériels nécessaires ;
  - aux locaux et équipements ;
  - aux activités périscolaires ;
  - ainsi qu'à toute dépense nécessaire au bon fonctionnement du service.

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Les recettes pourront notamment comprendre les participations des familles, les aides et subventions des organismes partenaires ainsi que les éventuelles participations des collectivités concernées.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents, conventions, contrats et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des compétences de la collectivité et des crédits budgétaires disponibles.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Terroirs de Vie en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 --- - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Projet d'accueil de loisirs sans hébergement pour enfants à Recey-sur-Ource**	**N° 57/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Peggy HERARD

VU la réglementation en vigueur applicable aux accueils de loisirs sans hébergement et aux conditions d'encadrement, de sécurité et de qualification des personnels ;

VU la volonté de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais de développer une offre d'accueil éducatif et de loisirs à destination des enfants du territoire,

Considérant :

- La volonté de la **Communauté de Communes du Pays Châtillonnais** de proposer aux enfants un accueil collectif éducatif et de loisirs sur les temps périscolaires;
- Les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- La nécessité d'obtenir un agrément auprès de la SDJES pour garantir la conformité aux normes réglementaires et de sécurité.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **CREE** un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) destiné à l'accueil périscolaire des mercredis des enfants âgés de 3 à 12 ans, dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, situés au sein du Pôle scolaire Levi-Strauss à Recey-sur-Ource, 8 rue du Clos Sain.

- **AUTORISE** le Président à déposer auprès de la SDJES le dossier de demande d'agrément, avec toutes les pièces justificatives nécessaires.

- **FIXE** les grandes modalités de fonctionnement :
  - Période d'ouverture : Mercredis des semaines scolaires
  - Horaires du périscolaire des mercredis : 8h00 à 17h30
  - Capacité d'accueil : 40 enfants

- **APPROUVE** le budget prévisionnel associé à cet accueil de loisirs et autorise le Président à engager les dépenses nécessaires.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 --- - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Projet d'accueil de loisirs sans hébergement pour enfants à Aignay-le-Duc**	**N° 58/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Terroir de Vie en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Peggy HERARD

VU la réglementation en vigueur applicable aux accueils de loisirs sans hébergement et aux conditions d'encadrement, de sécurité et de qualification des personnels ;

VU la volonté de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais de développer une offre d'accueil éducatif et de loisirs à destination des enfants du territoire,

Considérant :

- La volonté de la **Communauté de Communes du Pays Châtillonnais** de proposer aux enfants un accueil collectif éducatif et de loisirs sur les temps périscolaires;
- Les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- La nécessité d'obtenir un agrément auprès de la SDJES pour garantir la conformité aux normes réglementaires et de sécurité.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
Terres de Vie
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **CREE** un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) destiné à l'accueil périscolaire des mercredis des enfants âgés de 3 à 12 ans, dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, situés au sein du Pôle scolaire d'Aignay-le-Duc, Place de la Mairie.

- **AUTORISE** le Président à déposer auprès de la SDJES le dossier de demande d'agrément, avec toutes les pièces justificatives nécessaires.

- **FIXE** les grandes modalités de fonctionnement :
  - Période d'ouverture : Mercredis des semaines scolaires
  - Horaires du périscolaire des mercredis : 8h00 à 17h30
  - Capacité d'accueil : 40 enfants

- **APPROUVE** le budget prévisionnel associé à cet accueil de loisirs et autorise le Président à engager les dépenses nécessaires.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte d'Or pour la réalisation de travaux au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du territoire communautaire**	**N° 59/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR

AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Peggy HERARD

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais, notamment sa compétence en matière de petite enfance ;

Considérant que la Communauté de communes assure la gestion des bâtiments des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) implantés sur son territoire ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants, les conditions de travail des professionnels, la sécurité des bâtiments, leur accessibilité, leur performance énergétique ainsi que la qualité du service rendu aux familles ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or accompagne financièrement les collectivités dans leurs projets d'investissement en faveur des équipements dédiés à la petite enfance ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'être éligibles aux dispositifs de financement proposés par la CAF ;

Après avis favorable de la commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » en date du 6 octobre 2026.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux à réaliser au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE),

- **AUTORISE** le Président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de cette opération ,

- **AUTORISE** le Président à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,



Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 100 - absents 38 dont pouvoirs 12 - votants 112 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Demande de prolongation d'agrément du CSCL au 31 décembre 2027**	**N° 60/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Terroirs de Vie en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Maud LACHOUETTE

Au regard de la nouvelle circulaire relative à l'AVS (Animation de la Vie Sociale), il est envisageable pour la CCPC de demander la prolongation de l'agrément du CSCL avant l'échéance actuelle de février 2027 afin de l'aligner à celle de la CTG au 31/12/27, pour un passage en CAS (Commission d'Action Sociale) de novembre 2026, et au plus tard en CAS de mars 2027.

La demande de prolongation de l'agrément du CSCL doit être formulée officiellement par la CCPC auprès des services de la CAF de Côte d'Or.

Après avis favorable de la commission « Santé – Solidarité » en date du 6 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande de prolongation de l'agrément du CSCL auprès des services de la CAF de Côte d'Or,

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice **138** - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2027**	**N° 61/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valéric BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Philippe CHARDON

Le cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

Ce débat s'inscrit dans le cadre des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants un rapport sur les orientations budgétaires est présenté au Conseil Communautaire.

Avant l'examen du budget, l'exécutif présente ainsi à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs avec notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
2° L'évolution du besoin de financement annuel

La loi prévoit que le DOB doit porter sur l'ensemble des budgets, budget principal et budgets annexes.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote. Une délibération prend cependant acte de la tenue de ce débat.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2027

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 a été déposé à l'Assemblée nationale le 1er octobre 2026 pour être examiné par le parlement. Compte-tenu de l'absence de majorité, à l'Assemblée Nationale, il est susceptible d'être fortement modifié.

Le PLF et le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoient des réductions de déficit de l'ordre de 43 milliards d'euros (Md€). Le projet de budget annoncé vise à ramener le déficit public à 5 % du PIB.

1. Prévisions nationales pour 2027

Il repose sur des prévisions de croissance de 1% et d'inflation de 1,8% en 2027. L'objectif de déficit public est fixé à 5% du produit intérieur brut (PIB), contre une prévision révisée à 5,4% pour 2026 (4,7 % prévu initialement pour 2026). En 2027, le déficit de l'État s'élèverait à 156,4 Md€ en hausse de 19,2 Md€ par rapport à 2026 du fait notamment de la hausse de la charge de la dette avec une hausse des taux. La charge des intérêts devrait ainsi atteindre 91,2 Md€ en 2027, contre 79,2 Md€ en 2026. La dette publique pour sa part devrait avoisiner 122% du PIB (contre 115,7% en 2025 et 119,3% en 2026).

2. Mesures mises en œuvre au niveau national :

- **A destination des particuliers**

Impôt sur le revenu :

- Revalorisation du barème de 2,1 %
- Plafonnement de l'abattement de 10% sur les retraites à 3 000 euros (plafond actuel de 4 439 euros par foyer fiscal.

Donations : mise en place de dispositifs temporaires pour des dons de sommes d'argent applicables jusqu'au 30 juin 2027 avec une hausse du plafond permettant l'exonération de droits de mutation à titre gratuit exonérations pour les sommes données à ses descendants et une réduction des taux de ces mêmes droits selon l'âge du bénéficiaire ou en cas de versement à certains organismes.

Diverses mesures touchant les familles :

- Pas de revalorisation en 2027 de la prime d'activité et les aides personnelles au logement.

- Le Gouvernement propose de renforcer le prêt à taux zéro pour faciliter l'accès à la propriété des familles accueillant un jeune enfant.
- Prioriser les rénovations globales des logements et les opérations concernant le logement collectif, notamment les copropriétés dégradées.
- Indemnités journalières : imposition des indemnités perçues au titre d'une affection de longue durée à l'impôt sur le revenu à hauteur de 50 % de leur montant, fin de l'exonération partielle d'impôt sur le revenu dont bénéficient actuellement les indemnités journalières versées aux victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et suppression du taux réduit de contribution sociale généralisée (CSG) applicable aux indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail
- Renforcement de la prime carburant pour les trajets domicile-travail

- **A destination des entreprises**
  - soutien fiscal exceptionnel pour les entreprises touchées les incendies de l'été 2026 avec selon le niveau de leur perte de chiffre d'affaires, des dégrèvements de CFE, taxes foncières et taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
  - Crédit d'impôts au titre des investissement en faveur de « l'industrie verte »
  - Mesures facilitant la transmission d'entreprises
  - Reconduction de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

- **A destination des collectivités locales**

Le PLF envisage de faire participer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Elles porteront environ 10% de l'effort en 2027.

Leurs recettes progresseront mais cette hausse sera contenue à 5 Md€, soit le niveau de l'inflation. Une contribution progressive à l'effort budgétaire est instituée pour l'année 2027. Elle ne concernera toutefois pas les petites communes et les collectivités fragiles financièrement. Les communes d'outre-mer seront aussi exonérées. Le rendement de cette contribution est estimé à 2,5 Md€.

Le soutien direct de l'État aux collectivités via le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sera recentré sur le soutien aux dépenses de mobilités et de transition écologique.

Une dotation pour les communes rurales de faible densité, dotée de 50 millions d'euros (M€) en 2027, est créée. Environ 9 000 communes seront éligibles à cette nouvelle dotation.
Au niveau départemental, une enveloppe exceptionnelle de 100 M€ pourra être allouée aux départements en difficulté ayant déjà engagé des efforts significatifs et mis en place des mesures de redressement.

3. **Situation financière de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais** (*Sources DGFIP – année 2025)*

Les dépenses d'investissement

Notre collectivité investit légèrement moins sur le budget principal que la moyenne départementale avec 30 € par habitant contre 32 € malgré un remboursement de la dette nettement supérieur avec 25 € par habitant contre 17 €. La dette malgré sa décroissance ces dernières années pèse encore sur nos finances.

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement du budget principal de la communauté de Communes du Pays Châtillonnais sont inférieures aux moyennes départementales, régionales et nationales à l'exception des charges de fonctionnement financières.

Charges de fonctionnement en € par habitant	Communauté de Communes du Pays Châtillonnais	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Charges générales	82	112	95	126
Charges de personnel	84	109	114	152
Charges de gestion courante	33	49	104	118
Charges financières réelles	3	3	3	4

Sur le budget annexe des ordures ménagères, les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de plus de 18% entre 2021 et 2025 sans aucune charge financière.

Les taux d'imposition

Ils ont été maintenus en 2026 et sont inférieurs au niveau national.
Concernant le taux de la TEOM, sur le budget annexe, la stabilité est de mise depuis plusieurs années

Le fonds de roulement

Sur le budget principal, il s'élève à 9 063 366 € contre 8 576 030 € en 2024, soit 764 jours de charges réelles, et la trésorerie à 8 833 000 €. Pour mémoire, un fonds de roulement de 90 jours et une trésorerie égale à 2 mois de charges réelles sont des normes généralement admises.
Le fonds de roulement n'a cessé de progresser sur la période 2020-2025 (+ 74,9%). Il représente 449 € par habitant en 2025 contre 426 € en 2024 et 354 € par habitant en 2023 à comparer au chiffre de 142 € par habitant pour la strate régionale et 205 € au niveau national
Sur le budget annexe des ordures ménagères, le fonds de roulement s'élève à 1 133 000,00 € en 2025.

4. Les orientations budgétaires de la CCPC : évolution des dépenses et recettes

4.1. La section de fonctionnement

4.1.1 Évolution des recettes et dépenses pour l'ensemble des budgets :

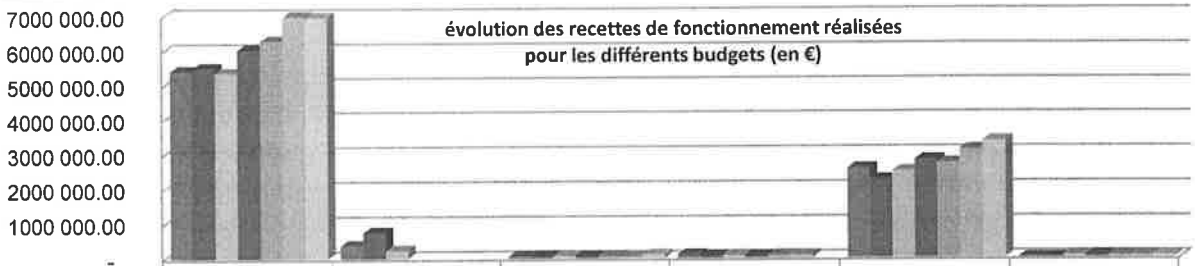

	Budget principal	Bâtiments et développement économique	Centre équestre	Chaufferie bois	Déchets ménagers	ZAE
2019	5413 417.68	372 886.19	67 444.32	103 114.17	2575 217.26	1 436.00
2020	5504 233.59	751 196.23	65 163.00	83 084.10	2262 259.59	-
2021	5358 202.96	234 657.58	66 163.15	87 401.25	2490 144.56	68 945.48
2022	6028 277.85		62 163.11	68 345.94	2819 294.40	61 405.66
2023	6289 414.60		65 713.00	89 621.55	2726 141.86	63 376.66
2024	6 986 260.77		53 563.00	96 072.25	3 117 898.18	63 376.66
2025	6 964 053.13		105 499.26		3 363 506.50	63 376.66

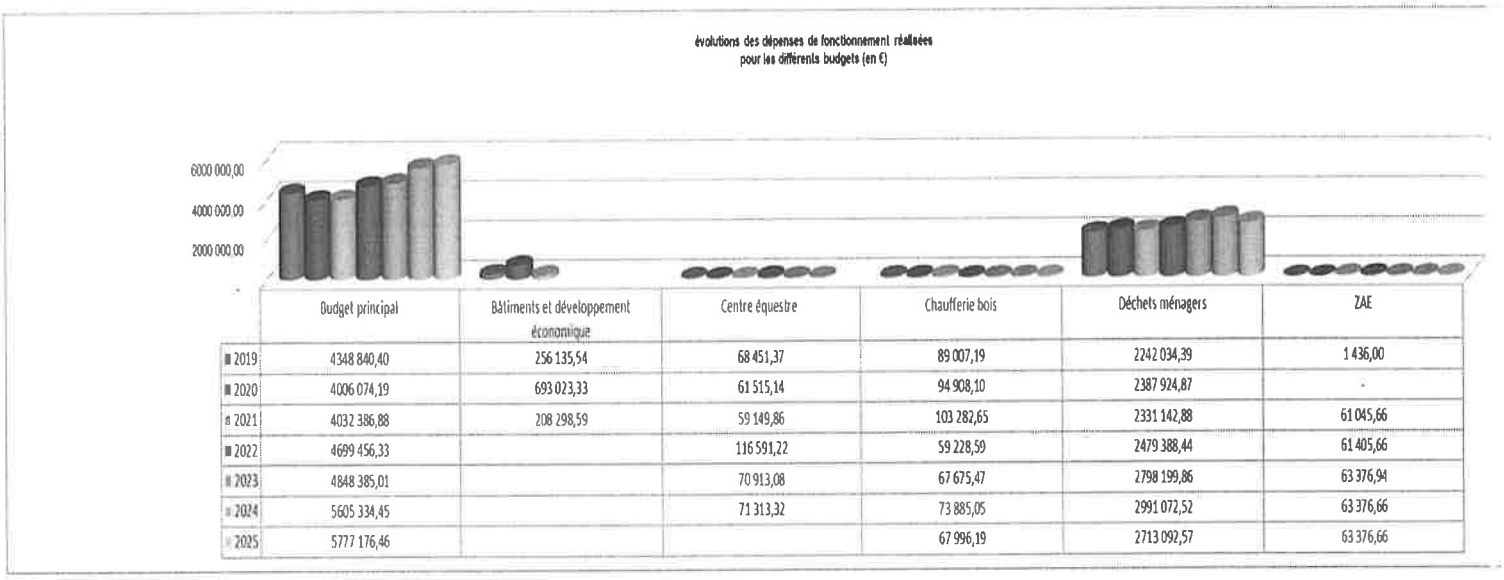

	Budget principal	Bâtiments et développement économique	Centre équestre	Chaufferie bois	Déchets ménagers	ZAE
2019	4348 840,40	256 135,54	68 451,37	89 007,19	2242 034,39	1 436,00
2020	4006 074,19	693 023,33	61 515,14	94 908,10	2387 924,87	-
2021	4032 386,88	208 298,59	59 149,86	103 282,65	2331 142,88	61 045,66
2022	4699 456,33		116 591,22	59 228,59	2479 388,44	61 405,66
2023	4848 385,01		70 913,08	67 675,47	2798 199,86	63 376,94
2024	5605 334,45		71 313,32	73 885,05	2991 072,52	63 376,66
2025	5777 176,46			67 996,19	2713 092,57	63 376,66

Il est à noter les intégrations successives dans le budget général du budget GEMAPI en 2019, du budget bâtiments et développement économique en 2022 qui avait intégré auparavant en 2019 le budget développement économique et du budget centre équestre au 1er janvier 2025 ce qui explique une bonne partie de la hausse des recettes et des dépenses du budget principal.

Pour le budget principal 2027, une prévision budgétaire en hausse des dépenses de fonctionnement à hauteur de + 2,10 % en raison du coût des différents aides prévues, du fonctionnement du centre de santé intercommunal et des hausses des charges salariales (notamment les cotisations retraite) et plus généralement de la masse salariale (+ 2,80 % de crédits inscrits au chapitre 012).

Pour le budget annexe Déchets ménagers, une prévisions budgétaires en légère hausse en raison principalement de l'évolution des taxes prélevées par l'État et de l'incertitude quant au devenir de l'intercommunalité au sein du SMHCO. Les autres budgets annexes auront des prévisions stables.

4.1.2 Évolution des produits fiscaux :

Après 2 baisses des taux en 2013 et 2015, la collectivité a baissé à nouveau ses taux d'imposition en 2024 dans un souci de préservation du pouvoir d'achat de ses administrés. Elle entend ne pas accroître la pression fiscale en 2027. Il en est de même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour laquelle l'objectif de stabilité est requis.

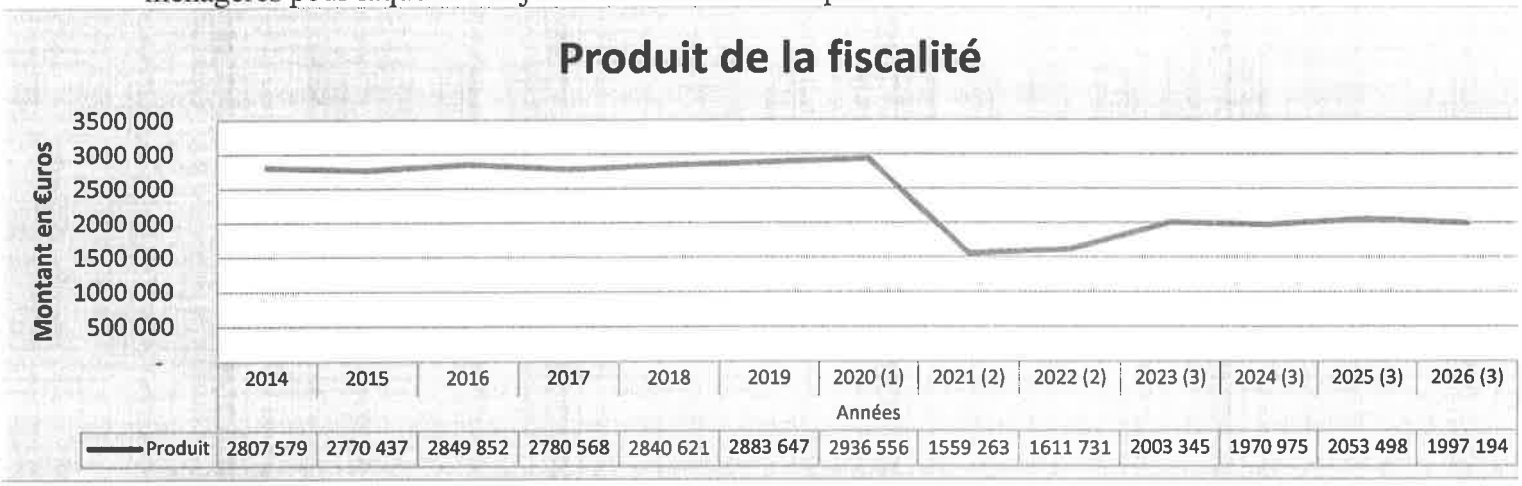

[1] pour l'année 2020, le produit de la taxe d'habitation était gelé, la collectivité n'avait plus la possibilité de la modifier dans la suppression progressive de la taxe d'habitation

[2] à partir de l'année 2021 il n'y a plus de produit de taxe d'habitation (remplacé par une fraction de TVA)

[3] à partir de 2023, vote du taux de taxe d'habitation additionnelle sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

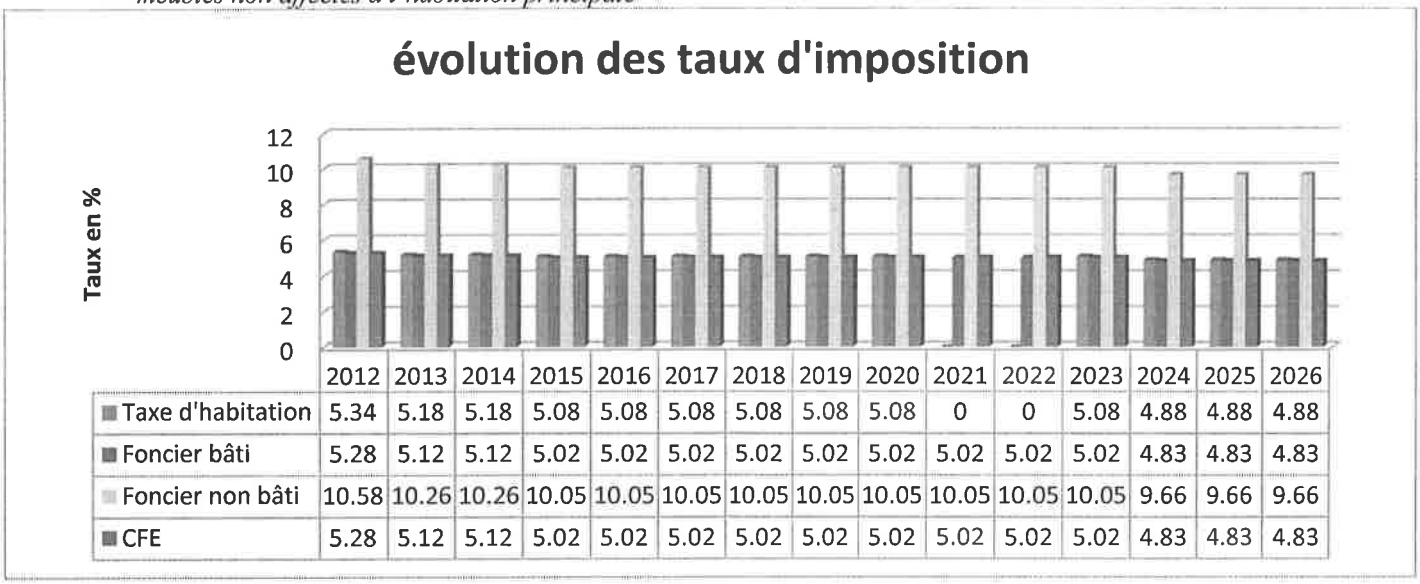

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	5.34	5.18	5.18	5.08	5.08	5.08	5.08	5.08	5.08	0	0	5.08	4.88	4.88	4.88
Foncier bâti	5.28	5.12	5.12	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	4.83	4.83	4.83
Foncier non bâti	10.58	10.26	10.26	10.05	10.05	10.05	10.05	10.05	10.05	10.05	10.05	10.05	9.66	9.66	9.66
CFE	5.28	5.12	5.12	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	5.02	4.83	4.83	4.83

à partir de 2023, vote du taux de taxe d'habitation additionnelle uniquement sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

4.1.3 Évolution du FPIC :



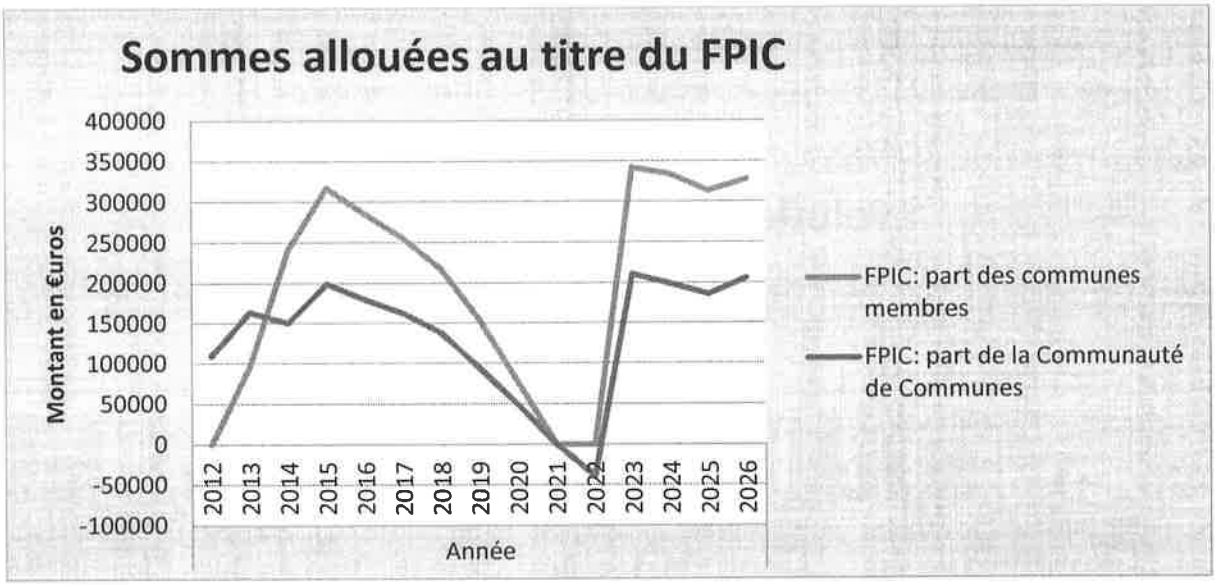

		FPIC:	
		part des communes membres	part de la Communauté de Communes
Année	2012	0	109202
	2013	96539	163737
	2014	240984	150332
	2015	317010	199132
	2016	285157	179371
	2017	255578	162498
	2018	217317	138048
	2019	154166	94190
	2020	76097	48283
	2021	0	0
	2022	0	-38952
	2023	341778	210589
	2024	333926	198812
	2025	313113	185487
	2026	327482	205657

Chiffres exprimés en Euros

Il est important de noter qu'après la baisse du montant du FPIC engagée en 2016, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais est devenue inéligible en 2021 au versement du FPIC et en 2022 débitrice. L'intercommunalité a décidé de prendre en charge pour l'année 2022 la totalité du reversement à réaliser (y compris la part communale). Depuis 2023 elle est de nouveau globalement bénéficiaire

4.1.4 Évolution de la DGF :

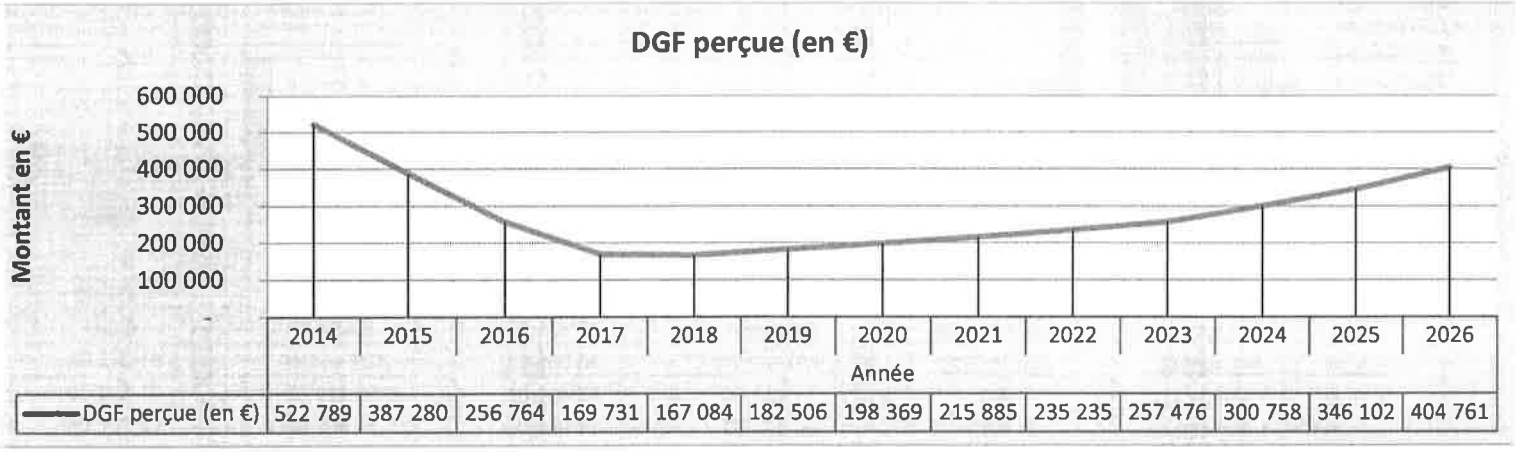

La DGF perçue par la Communauté de Communes est en augmentation constante depuis 2019 à un niveau toutefois inférieur de celui de 2014 (en € courants).

4.1.5. Les dépenses de personnel :

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a poursuivi sa maîtrise des effectifs et de la masse salariale tout en continuant d'assurer un niveau de service satisfaisant pour la population en tout point de son territoire.
Les effectifs de la Communauté de Communes sont au 1er janvier 2026 de 77 agents avec 59 contractuels dont 7 C.D.I. et 18 titulaires ou stagiaires.
La structure de la masse salariale de la CCPC : répartition par catégorie des agents (hors saisonniers) à ce jour est fixée comme suit :

- 10,39 % de catégorie A
- 2,60 % de catégorie B
- 87,01 % de catégorie C

La stabilité des rémunérations est de rigueur avec une maitrise du régime indemnitaire.
Les salaires représentent en 2025 30,82 % (contre 30,58 % en 2024, 34,30 % en 2023, 32,71 % en 2022, 37,53 % en 2021 et 36,49 % en 2020) des dépenses totales de fonctionnement de la collectivité.
Le temps de travail au sein de la Collectivité est fixé à 35 heures hebdomadaires pour un temps complet et aucun avantage en nature n'est accordé à ce jour.

4.2. La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont tributaires de l'état d'avancement des projets au cours des dernières années et ont subi une forte augmentation au cours de l'année 2018 en raison de l'intégration des bâtiments transférés des communes. Les recettes, quant à elles, dépendent des subventions perçues avec le décalage dans leur perception dû aux financeurs.

Évolution des dépenses d'investissement pour les différents budgets (en €)



	Budget principal	Bâtiments et développement économique (intégré en 2022 dans le budget principal)	Centre équestre (intégré dans le budget principal en 2025)	Chaufferie bois	Déchets ménagers	ZAE
2019	576 214.49	1 247 338.42	55 882.59	85 548.84	60 093.23	1 436.00
2020	976 547.38	617 249.10	56 035.07	32 331.39	8 550.12	0.00
2021	968 660.62	340 918.29	170 607.74	40 031.51	129 404.49	61 045.66
2022	1 558 219.00	0.00	61 263.00	62 469.00	36 179.00	61 406.00
2023	1 832 450.00	0.00	56 503.00	24 085.00	34 556.00	63 377.00
2024	1 082 990.34	0.00	56 663.20	12 429.41	82 280.47	63 376.66
2025	1 264 458.93	0.00	0.00	25 254.85	726 571.91	63 376.66

Évolution des recettes d'investissement pour les différents budgets (en €)

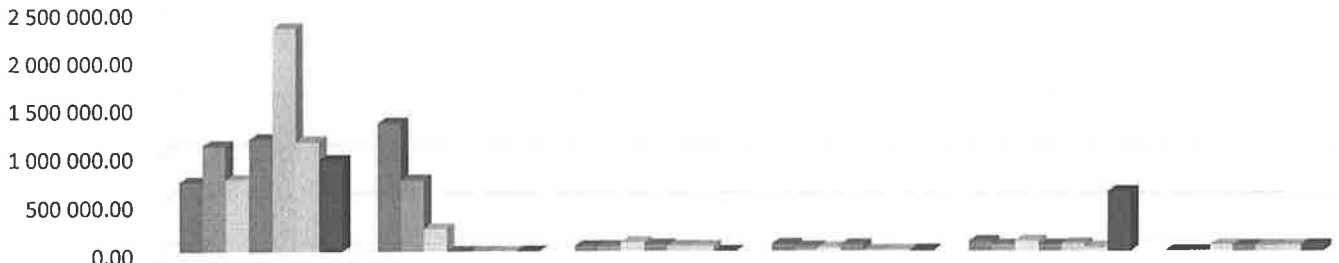

	Budget principal	Bâtiments et développement économique (intégré en 2022 dans le budget principal)	Centre équestre (intégré dans le budget principal en 2025)	Chaufferie bois	Déchets ménagers	ZAE
2019	716 712.28	1 323 491.57	56 070.00	73 839.90	102 863.86	0.00
2020	1 090 763.06	736 902.94	56 078.00	45 295.45	66 451.67	0.00
2021	740 568.09	235 594.10	96 078.00	36 050.35	109 543.40	68 945.48
2022	1 159 512.00	0.00	69 802.00	69 272.00	70 076.00	61 046.00
2023	2 316 553.00	0.00	58 466.00	12 617.00	81 372.00	61 406.00
2024	1 134 266.64	0.00	58 585.00	16 907.95	44 636.22	63 376.66
2025	943 357.43	0.00	0.00	17 083.86	615 510.21	63 376.66

4.3. Structure et gestion de la dette globale de la collectivité

4.3.1 Évolution du capital restant dû entre 2018 et 2026

évolution du capital restant dû

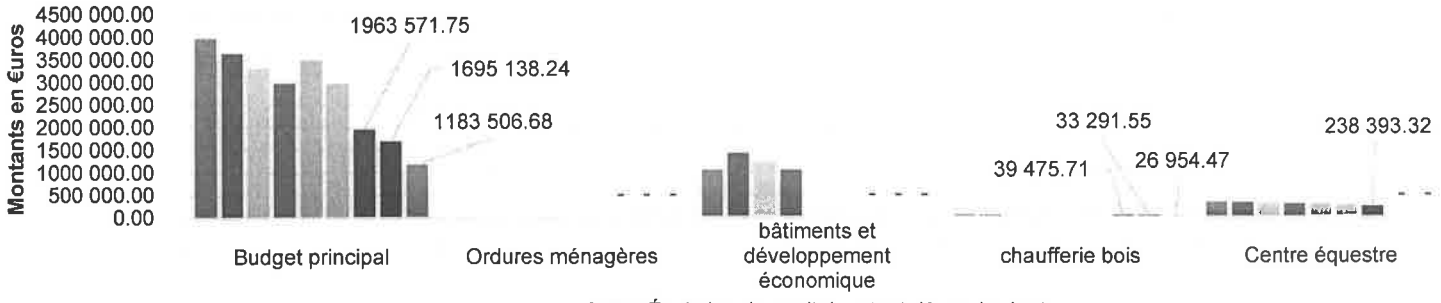

Dette: Évolution du capital restant dû par budget

	Budget principal	Ordures ménagères	bâtiments et développement économique	chaufferie bois	Centre équestre
année 2018	3976 911.06	23 314.22	1042 325.53	56 833.43	331 003.21
année 2019	3647 927.11	11 867.28	1415 454.20	44 249.18	318 234.32
année 2020	3314 813.80	-	1223 872.89	31 335.76	305 314.73
année 2021	2976 878.76	-	1042 267.33	22 675.63	292 242.66
année 2022	3489 037.26	-	-	15 324.82	279 016.32
année 2023	2983 175.47	-	-	7 768.18	265 633.88
année 2024	1963 571.75	-	-	39 475.71	238 393.32
année 2025	1695 138.24	-	-	33 291.55	-
année 2026	1183 506.68	-	-	26 954.47	-

Après une légère croissance en 2019 due à l'intégration de nouveaux emprunts à la suite du transfert des bâtiments à vocation économique de Laignes et de Poinçon-les-Larrey, comme il n'est pas prévu de souscription d'emprunts nouveaux au cours de l'exercice 2026, la décroissance de la dette est de nouveau la règle. La collectivité est en effet en capacité de financer les actions prévues sur ses fonds propres sauf imprévus. Sa politique de maitrise des dépenses lui permet en

effet de dégager les marges de manœuvres nécessaires. Il convient de noter l'intégration en 2022 au budget principal de la dette du budget annexe bâtiments et développement économique et en 2025 de la dette du budget annexe centre équestre dont les dissolutions ont été décidées par le Conseil Communautaire.

4.3.2. Évolution des annuités des emprunts contractés :

Il n'est pas prévu à ce jour de contracter de nouveaux emprunts en 2027 tout en notant que la situation financière du budget annexe chaufferie bois est tributaire des aléas liés aux pannes avec d'éventuelles grosses réparations à réaliser.

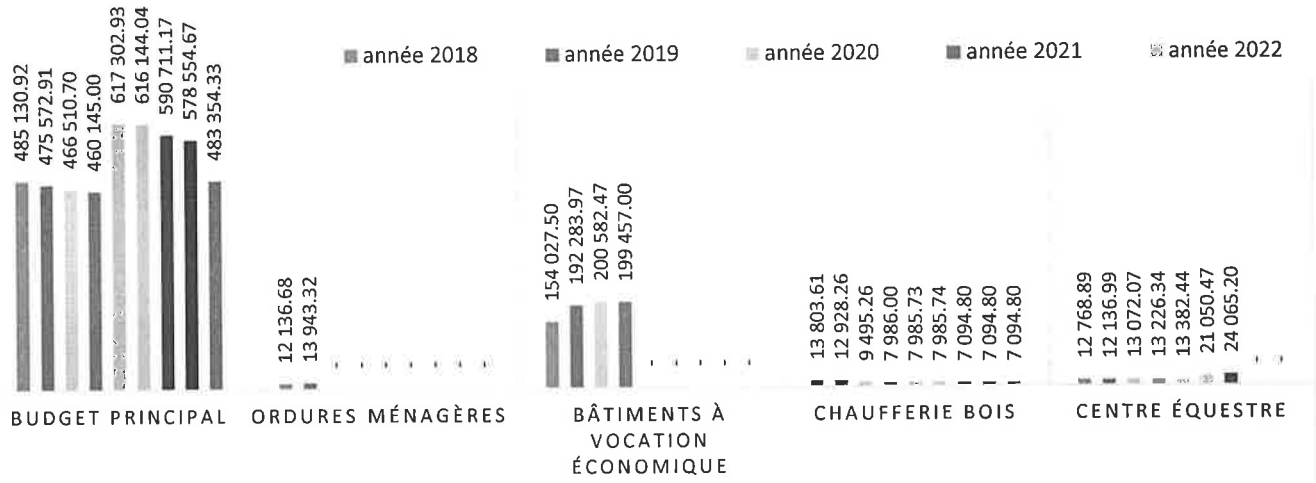

DETTE: ÉVOLUTION DES ANNUITÉS PAR BUDGET

5. Orientations 2027 proposées

C'est en tenant compte :

- de la réalisation du budget 2026,
- du souhait de répondre aux attentes de la population sur l'ensemble du territoire notamment du point de vue de la santé, de l'activité économique et du tourisme
- des décisions de l'État en matière de réduction des Dépenses Publiques qui modifient l'équilibre et l'architecture financière des budgets locaux en modifiant les dotations financières,
- de la politique de l'État en matière de transfert de compétences ou d'attribution de nouvelles compétences aux collectivités territoriales avec notamment les études préalables au transfert des compétences eau et assainissement,
- des politiques de l'État, de la Région, du Département et de l'Europe relatives aux aides envers les collectivités,
- des capacités d'endettement et d'investissement de la Communauté de Communes dans le respect de la pression fiscale sur les citoyens,
- des compétences de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et notamment de ses programmes d'aides dans les domaines économiques, commerciaux (aides au commerce ambulant/itinérant) et de la santé (bourses à destination des étudiants en santé, fonctionnement du Centre de Santé),

- du rôle moteur que doit jouer la Communauté de Communes pour faire évoluer tout le Pays Châtillonnais,

que ce débat s'inscrive avec la présentation des projets majeurs identifiés à ce jour comme suit :

Projets envisagés en 2027

Avant tout il est prévu de maintenir le niveau de service actuel en tout point du territoire, d'œuvrer pour que l'offre soit équilibrée et de qualité et de poursuivre au même niveau voire de développer l'aide aux associations et collectivités porteuses de projets avec les contrats signés avec nos partenaires à savoir le CRTE, les contrats Leader, FEDER rural, et les contractualisations avec le Département et la Région (territoires en action).

Tout projet envisagé ou poursuivi suit la politique de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais dont les objectifs principaux sont d'œuvrer pour le développement de son territoire et offrir le maximum de services à ses habitants.

Pour y parvenir, en tenant compte des compétences statutaires de notre intercommunalité les **axes d'intervention** majeurs identifiés sont les suivants :

1/ la santé

2/ le développement du territoire en faisant le maximum pour améliorer l**es conditions d'attractivités économiques** du Châtillonnais (le renouvellement et le développement de l'existant, l'accueil et la création de nouvelles activités…) avec les différentes aides proposées, les exonérations fiscales mises en place et l'animation du nouvel espace économique numérique.

3/ le tourisme

C'est ainsi que secteur par secteur les priorités de l'exercice budgétaires peuvent être résumées comme suit :

Environnement

- PCAET: révision du dispositif
- Evolution de la participation financière au SMHCO sur le budget annexe déchets ménagers avec l'annonce du retrait de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais
- Distribution des économiseurs d'eau
- Dispositif d'aide financière pour l'acquisition de collecteurs d'eau
- Travaux de remise en eau de l'étang des Marots

Aides aux collectivités membres

- CRTE: animation du dispositif (accompagnement de projets)
- Mise en place de délocalisation de permanences du centre de santé intercommunal

Economie

- Soutien à l'activité économique dans les limites des compétences de la Communauté de Communes, avec notamment le :
    - o Maintien des aides aux commerces ambulants/itinérants de 1ère nécessité budgétées à hauteur de 50 000 €
    - o Maintien des aides à l'immobilier d'entreprise avec 150 000 € prévus sous forme de prêts et 50 000 € sous forme de subventions, permettant une contrepartie financière régionale
    - o Aides aux agriculteurs
    - o Le recours au programme LEADER 23-27 pour faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises

Santé-Solidarités

- Versement des bourses à destination des étudiants orthophonistes, en médecine et en dentaire
- Poursuite des actions du contrat local de santé
- Assurer le fonctionnement du centre social avec le déploiement de nombreuses actions à destination des familles et des publics en difficulté
- Fonctionnement du centre de santé communautaire avec les médecins salariés et le personnel soutien
- Attribution d'aides à l'installation de professionnels de santé : médecins, kinésithérapeutes, dentistes
- Fonctionnement de l'antenne SOS médecin
- Finalisation de la construction d'un centre de dialyse
- Installation d'une IRM mobile

Tourisme – Culture

- Poursuite du soutien dans le cadre de l'aide à l'investissement des hébergements touristiques avec l'inscription de 20 000 € de crédits
- Sentier interactif de Vix : maintenance, signalétique
- Développer les actions de promotion du territoire avec notamment l'accompagnement de l'Office de Tourisme
- Assurer le fonctionnement du musée et développer son attractivité
- Inscription des sentiers VVT au PDESI et pédestres au PDIPR
- Mise en service d'aires de camping-car après la fin des aménagements
- Le recours au programme LEADER 23-27 pour faciliter le développement des projets d'activités touristiques

Enfance/ Jeunesse

- Poursuite des actions à destination des jeunes du territoire (de la petite enfance aux lycéens) avec l'aide et le soutien financier de nos partenaires notamment la Caisse d'Allocations Familiales avec la contractualisation CTG et la MSA avec la contractualisation GMR
- Mise en service de nouveaux services sur différents sites (cantines, péri et extrascolaires)
- Travaux au centre équestre de la Barotte

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Patrimoine immobilier

- Entretien des bâtiments propriété de la Communauté de Communes (accessibilité, rénovation énergétique…)

Espace numérique :

- Animation/ promotion/ commercialisation/ labellisation/ Mise en place de partenariats

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND acte** du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2027.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Terres de Vie en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Budget Supplémentaire 2026 – Chaufferie bois**	**N° 62/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Philippe CHARDON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 02/12/2025 approuvant le budget primitif 2026
VU la délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2026 approuvant le compte administratif de l'année 2025 du budget,
VU la délibération d'affectation des résultats du budget « **Chaufferie Bois** » du Conseil Communautaire du 10 juin 2026,
VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.
A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de Fonctionnement

- Report de l'excédent de fonctionnement : 67 691.10 €
- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 33 800.00 €

Section d'Investissement :

- Report Crédit d'investissement : 10 542.59 € (Restes à réaliser)
- Report du déficit d'investissement : 7 945.50 €
- Suppression de l'emprunt d'équilibre : 36 900.00 €
- Affectation de l'excédent capitalisé : 18 488.09 €
- Equilibre de la section d'investissement par un virement de la section de fonctionnement : 33 800.00 €

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le budget supplémentaire du budget « **CHAUFFERIE BOIS** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2026
Chap 011 :	Charges à caractères générales	78 400.00	17 200.00	-	95 600.00
Chap 012 :	Charges de personnel	1 207.00	-	-	1 207.00
Chap 65 :	autres charges de gestion courante	10.00	-	-	10.00
Chap 66 :	Charges financières	793.00	-	-	793.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**80 410.00**	**17 200.00**	**-**	**97 610.00**
Chap 022 :	Dépenses imprévues				-
Chap 023 :	Virement à la section d'investissement		33 800.00		33 800.00
Chap 042 :	Opérations de transfert entre sections	15 600.00	-	-	15 600.00
Chap 043 :	Opération d'ordre intérieur de la section				-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**15 600.00**	**33 800.00**	**-**	**49 400.00**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**96 010.00**	**51 000.00**	**-**	**147 010.00**

Résultats reporté D002		
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		**147 010.00**

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2026
Chap 70 :	Ventes produits fabriqués,prestations	92 000.00	- 16 691.10	-	75 308.90
Chap 75 :	autres produits gestion courante	10.00	-	-	10.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		**92 010.00**	**- 16 691.10**	**-**	**75 318.90**
Chap 042 :	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 000.00	-	-	4 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**4 000.00**	**-**	**-**	**4 000.00**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**96 010.00**	**- 16 691.10**	**-**	**79 318.90**

Résultats reporté R002		**67 691.10**
TOTAL RECETTES EXPLOITATION		**147 010.00**

SECTION INVESTISSEMENT					
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2026
53	Opération d'équipement	37 000.00	-	10 542.59	47 542.59
Chap 21 : Immobilisations corporelles		37 000.00	-	10 542.59	47 542.59
Chap 16 : Emprunts et assimilés		14 400.00	-	-	14 400.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		51 400.00	-	10 542.59	61 942.59
Chap 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections		4 000.00	-	-	4 000.00
Chap 041 : Opérations patrimoniales					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 000.00	-	-	4 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		55 400.00	-	10 542.59	65 942.59

Solde d'exécution négatif reporté D001	7 945.50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	73 888.09

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2026
Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées		33 800.00	- 33 800.00	-	-
Chap 10 : dotations fonds de réserves		6 000.00	18 488.09	-	24 488.09
TOTAL DES RECETTES REELLES		39 800.00	- 15 311.91	-	24 488.09
Chap 021 : Virement de la section d'exploitation			33 800.00		33 800.00
Chap 040 : Opération d'ordre transfert entre les sections		15 600.00	-	-	15 600.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		15 600.00	33 800.00	-	49 400.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		55 400.00	18 488.09	-	73 888.09

Solde d'exécution reporté R001		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		73 888.09

Après avis favorable de la commission des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2026 du budget « **Chaufferie Bois** » arrêté comme ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16 octobre 2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-Sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Pays de Vie en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Budget Supplémentaire 2026 – Ordures Ménagères**	**N° 63/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Philippe CHARDON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 02/12/2025 approuvant le budget primitif 2025,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2026 approuvant le compte administratif de l'année 2025 du budget,
VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Section de fonctionnement

Sont également proposées les inscriptions suivantes :
- 1 100 026.42 € : Reprise du résultat excédentaire de Fonctionnement
- Ajustement de la TEOM – 549 600.00 €

Section d'investissement dépenses

- 10 055.00 : Report des investissements
- 100 022.69 € : Ajustement marché extension déchèterie – Provisions Travaux
- 2 400.00 € : Intégration frais d'insertion
- 6 200.00 € : Suite à virement de crédit – ré-inscription crédit pour les composteurs

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Section d'investissement recettes

- 105 000.00 € : Report des investissements
- 2 400.00 € : Intégration frais d'insertion
- 30 927.69 € : Reprise du résultat excédentaire d'investissement
- 19 650.00 € : Annulation d'emprunt d'équilibre

Le budget supplémentaire du budget « **Ordures Ménagères** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT						
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026		Demande Budget Supplémentaire		TOTAL BUDGET 2026
Chap 011 : Charges à caractères générales		2 181 540.00		-		2 181 540.00
Chap 012 : Charges de personnel		95 100.00		-		95 100.00
Chap 65 : autres charges de gestion courante		1 206 010.00		-		1 206 010.00
Chap 67 : Charges Exceptionnelles		1 200.00		-		1 200.00
Chap 68 : Dotations aux provisions dépréciation		3 200.00		-		3 200.00
Chap 022 : Dépenses imprévues						-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 487 050.00		-		3 487 050.00
Chap 023 : virement à la section d'investissement						-
chap 042 : Opérations d'ordre de transert entre sections		35 100.00				35 100.00
Chap 043 : Opérations d'ordre intérieur de la section						-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		35 100.00		-		35 100.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		3 522 150.00		-		3 522 150.00
					Résultats reporté D002	
					TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	3 522 150.00

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026		Demande Budget Supplémentaire		TOTAL BUDGET 2026
Chap 70 Ventes produits fabriqués,prestations		100 000.00		-		100 000.00
Chap 73 Impôts et taxes		3 063 600.00		- 549 600.00		2 514 000.00
Chap 74 : Dotations et participations		-		-		-
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 517 600.00		- 549 600.00		2 968 000.00
Chap 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections		4 550.00		-		4 550.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 550.00		-		4 550.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		3 522 150.00		- 549 600.00		2 972 550.00
					Résultats reporté R002	1 100 026.42
					TOTAL RECETTES EXPLOITATION	4 072 576.42

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Trésors de Vie en BOURGOGNE

SECTION INVESTISSEMENT						
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026	Reports de Crédits	Demande Budget Supplémentaire	Virement de Crédit	TOTAL BUDGET 2026
Op 11 Opération d'équipement construction Déchèteries		20 000.00	10 055.00	100 022.69	6 200.00	136 277.69
Op 12 : Opération d'équipement Bacs Roulants		30 000.00				30 000.00
Op 14 : Opération d'équipement Composteurs		10 000.00		6 200.00	- 6 200.00	10 000.00
Op 15 : Opération d'équipement Incitatifs						-
Chap 10 : Dotations fonds de réserves						-
Chap 13 : Subventions d'investissements		4 550.00				4 550.00
						-
Chap 16 : Emprunts et assimilés		-				-
Chap 020 : Dépenses imprévues						-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		60 000.00	10 055.00	106 222.69	-	176 277.69
Chap 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections		4 550.00		-		4 550.00
Chap 041 : Opérations patrimoniales		-		2 400.00		2 400.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 550.00	-	2 400.00	-	6 950.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		64 550.00	10 055.00	108 622.69	-	183 227.69

Solde d'exécution négatif reporté D001		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		183 227.69

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026	Reports de Crédits	Demande Budget Supplémentaire		TOTAL BUDGET 2026
Chap 13 : Subventions d'investissements		-	105 000.00	-		105 000.00
Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées		19 650.00		- 19 650.00		-
Chap 10 : Dotations fonds de réserves		9 800.00		-		9 800.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		29 450.00	105 000.00	- 19 650.00		114 800.00
Chap 021 : Virement de la section d'exploitation						-
Chap 040 : Opération d'ordre transfert entre sections		35 100.00		-		35 100.00
28151	Logiciel					-
281578	Materiel roulant	12 600.00				12 600.00
2815738	Autres matériels de voiries	22 500.00				22 500.00
28158	Autres installations matériel outillage					-
Chap 041 : Opérations Patrimoniales		-		2 400.00		2 400.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		35 100.00	-	2 400.00		37 500.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		64 550.00	105 000.00	- 17 250.00		152 300.00

Solde d'exécution positif reporté R001		30 927.69
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		183 227.69

Après avis favorable de la commission des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2026 du budget « **Ordures Ménagères** » arrêté comme ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16 octobre 2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-Sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Budget Supplémentaire 2026– ZAE**	**N° 64/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Philippe CHARDON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 02 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026,

VU la délibération du Conseil Communautaire du10 juin 2026 approuvant le compte administratif de l'année 2025 du budget,

VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Section de Fonctionnement

- Report du déficit de fonctionnement : 0.28 €

Section d'Investissement :

- Report de l'excédent d'investissement : 4 132.82 €
- Suppression du virement d'équilibre du budget principal au budget annexe : 1 500.00 €
- Remboursement au budget principal de la dette : 2 632.82 €

Le budget supplémentaire du budget « **ZAE** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT				
Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2026
Chap 011 : Charges à caractères générales		1500.00	-	1500.00
Chap 65 : autres charges de gestion courante		5.00	-	5.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**1 505.00**	-	**1 505.00**
Chap 023 : Virement à la section d'investissement				-
Chap 042 : Opération de transfert entre sections		63 376.66	-	63 376.66
Chap 043 : Opération d'ordre intérieur de la section		-		-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**63 376.66**	-	**63 376.66**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**64 881.66**	-	**64 881.66**

Résultats reporté D002	0.28
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	64 881.94

Chap / art	Libellé	Budget Primitif 2026	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2026
Chap 70 : Ventes produits fabriqués,prestations		-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES		**5.00**	**0.28**	**5.28**
Chap 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections		64 876.66	-	64 876.66
Chap 043 : Opération d'ordre intérieur de la section		-		-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**64 876.66**	-	**64 876.66**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**64 881.66**	**0.28**	**64 881.94**

Résultats reporté R002	
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	64 881.94

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

SECTION INVESTISSEMENT			
Chap / art Libellé	Budget Primitif 2026	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2026
Chap 16 : Emprunts et assimilés	-	2 632.82	2 632.82
Chap 23 : Immobilisations en cours	-	-	-
Chap 020 : Dépenses imprévues			-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	**-**	**2 632.82**	**2 632.82**
Chap 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections	64 876.66	-	64 876.66
3555 Terrains aménagés	64 876.66		64 876.66
Chap 041 : Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**64 876.66**	**-**	**64 876.66**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	64 876.66	2 632.82	67 509.48

Solde d'exécution reporté D001	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	67 509.48

Chap / art Libellé	Budget Primitif 2026	Demande Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET 2026
Chap 021 : Virement de la section d'exploitation			-
Chap 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections	63 376.66		63 376.66
Chap 041 : Opérations patrimoniales	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**63 376.66**	**-**	**63 376.66**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	64 876.66	- 1 500.00	63 376.66

Solde d'exécution reporté R001	4 132.82
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	67 509.48

Après avis favorable de la commission des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2026 du budget « **ZAE** » arrêté comme ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16 octobre 2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-Sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Trésors de Vie en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Budget Supplémentaire 2026 – Budget Principal**	**N° 65/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Philippe CHARDON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 02 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2026 approuvant le compte administratif de l'année 2025 du budget,

VU la délibération d'affectation des résultats du budget « **Principal** » du Conseil Communautaire du 10 juin 2026,

VU le détail figurant ci-après,

Considérant que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Section de fonctionnement

Est également proposée les inscriptions suivantes :

Dépenses :

- - 122 942.00 € : Ajustement FNGIR
- 477 606.00 € : Reversement aux communes part CPS salaires
- 101 219.00 € : Ajustement GEMAPI
- 132 000.00 € : Kits Economiseurs d'eau
- 500.00 € : Ajustement intérêts sur emprunt Centre Equestre (taux variables)
- 25 000.00 € : Transfert hébergement logiciel comptabilité
- 16 720.00 € : CAF remboursement indus CTG 2024-remboursement tiers payants CDS
- 12 640.00 € : Frais fonctionnement Périscolaire/AL Chamesson
- 100 000.00 € : Aide aux ménages pour l'achat de récupérateurs d'eau

Recettes :

- 8 889 481.90 € : Reprise résultats
- - 149 182.00 € : Ajustement fiscalité – FPIC – DGF
- 3 750.00 € : Amortissement subvention Centre de Santé – Musée
- 3 570.00 € : Recettes de Fonctionnement Périscolaire/AL Chamesson
- 480.00 € : Prestations services CAF sur périscolaire/AL Chamesson

Section d'investissement

Dépenses :

- - 563 874.07 € : Report de résultats
- 242 473.50 € : Report investissements dépenses
- 20 000.00 € : Ajustement travaux Etangs des Marots
- 20 500.00 € : AMO – frais insertion travaux Petite Carrière La Barotte
- 90 700.00 € : Travaux RPE – EAJE Baigneux
- 500.00 € : Frais notaire achat Terrain DIALYSE

Recettes :

- 717 667.57 € : Affectation du résultat
- 88 680.00 € : Report d'investissements Recettes
- 178 000.00 € : Subventions Centre Equestre (DETR ANS CRB)
- 3 302 315.00 € : Suppression Emprunt d'Equilibre
- Equilibre par virement de la section de Fonctionnement

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le budget supplémentaire du budget « **Budget Principal** » est arrêté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap / art	Libellé	BUDGET 2026 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2026
Chap 011 : Charges à caractères générales		2 693 185.00	136 430.00		2 829 615.00
Chap 012 : Charges de personnel		2 334 915.00	6 160.00		2 341 075.00
Chap 014 : Atténuation de produits		532 500.00	354 664.00		887 164.00
Chap 65 : autres charges de gestion courante		791 395.00	228 219.00		1 019 614.00
Chap 66 : Charges Financières		50 900.00	500.00		51 400.00
Chap 67 : Charges Exceptionnelles		7 400.00	16 720.00		24 120.00
Chap 68 : Dotations aux provisions dépréciation		13 500.00	-		13 500.00
Chap 022 : Dépenses imprévues					-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**6 423 795.00**	**742 693.00**		**7 166 488.00**
Chap 023 : Virement à la section d'investissement			3 213 328.00		3 213 328.00
Chap 042 : Opération de transfert entre sections		546 300.00	-		546 300.00
Chap 043 : Opération d'ordre intérieur de la section					-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**546 300.00**	**3 213 328.00**		**3 759 628.00**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**6 970 095.00**	**3 956 021.00**		**10 926 116.00**

Résultats reporté D002		
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		**10 926 116.00**

Chap / art	Libellé	BUDGET 2026 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2026
Chap 13 : Atténuation de charges		83 300.00	-		83 300.00
Chap 70 : Ventes produits fabriqués prestations		603 450.00	3 090.00	-	606 540.00
Chap 73: Impôts et taxes		1 610 600.00	27 281.00	-	1 637 881.00
Chap 731 : Fiscalité locale		2 794 900.00	- 244 707.00	-	2 550 193.00
Chap 74 : Dotations et participations		1 673 660.00	68 724.00	-	1 742 384.00
Chap 75 : Autres produits de gestion courante		115 920.00	-		115 920.00
Chap 77 : Pdts exceptionnels		-	-		-
TOTAL DES RECETTES REELLES		**6 881 830.00**	**- 145 612.00**		**6 736 218.00**
Chap 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections		88 265.00	3 750.00	-	92 015.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**88 265.00**	**3 750.00**		**92 015.00**
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**6 970 095.00**	**- 141 862.00**		**6 828 233.00**

Résultats reporté R002		**8 889 481.90**
TOTAL RECETTES EXPLOITATION		**15 717 714.90**

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

SECTION INVESTISSEMENT

Chap/art	Libellé	BUDGET 2026 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2026
11	Opération d'équipement Randonnée pédestre	7 000.00			7 000.00
13	Opération d'équipement Maison Pays	118 150.00	1 640.00		119 790.00
14	Opération d'équipement Péri Extra Scolaire	105 600.00		9 308.00	114 908.00
16 0	Opération d'équipement Musée	55 100.00		14 068.00	69 168.00
16 1	Opération d'équipement recolement				-
16 3	Opération d'équipement Œuvres d'Art	5 000.00			5 000.00
16 4	Opération d'équipement Restauration Collections	6 000.00		5 150.00	11 150.00
16 10	Opération d'équipement conservation préventive	30 000.00	- 10 000.00		20 000.00
16 11	Opération d'équipement médiation				-
16 12	Opération d'équipement Expo DIOR BOHAN				-
16 13	Opération d'équipement Agencement cour				-
16 14	Opération d'équipement Sécurité	37 000.00	10 000.00		47 000.00
16 15	Opération d'équipement Exposition KIKI de Montparnassse	30 000.00			30 000.00
18	Opération d'équipement Informatique	30 000.00			30 000.00
19	Opération d'équipement VIX	35 000.00			35 000.00
22	Opération d'équipement Centre social	19 700.00			19 700.00
26	Opération d'équipement Signalétique				-
37	Opération d'équipement Centre Equestre	350 000.00	20 500.00		370 500.00
40	Opération d'équipement Plateforme Mobilité				-
48 1	Opération d'équipement EAJE Baigneux	15 000.00	31 800.00	13 690.00	60 490.00
49	Opération d'équipement PPE	32 000.00	61 000.00	25 533.00	118 533.00
49 1	Opération d'équipement Relais Accueil Itinérant				-
50	Opération d'équipement Aérodrome				-
58	Opération d'équipement Espace Economique				-
59	Opération d'équipement Commerce Ambulant	20 000.00			20 000.00
60	Opération d'équipement Hébergement Touristique	20 000.00			20 000.00
62	Opération d'équipement Interventions Economiques	50 000.00		2 659.00	52 659.00
63	Opération d'équipement Etang des Marots	200 000.00	20 000.00		220 000.00
64	Opération d'équipement Bâtiments Economiques	50 000.00			50 000.00
65	Opération d'équipement aires de camping car	952 000.00	500.00	41 350.50	993 850.50
66	Opération d'équipement Unité de Dialyse	1 321 000.00		60 763.00	1 381 763.00
68	Opération d'équipement Santé	48 000.00			48 000.00
69	Opération d'équipement Securisation Bâtiments	60 000.00	- 50 000.00		10 000.00
Chap 21	Immobilisation corporelles			-	-
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS	**3 596 550.00**	**85 440.00**	**172 521.50**	**3 854 511.50**
Chap 10 : Dotations fonds de réserves					-
Chap 13 : Subventions d'investissements			-	-	-
Chap 16 : Emprunts et assimilés		513 900.00			513 900.00
Chap 27 : Autres immobilisations financières		151 500.00	-	-	151 500.00
Chap 020 : Dépenses imprévues					-
Ch 45...	Opération pour compte de tiers	950 000.00	65 000.00	69 952.00	1 084 952.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**5 211 950.00**	**150 440.00**	**242 473.50**	**5 604 863.50**
Chap 040 Opérations d'ordre transfert entre sections		88 265.00	3 750.00		92 015.00
Chap 041 Opérations patrimoniales		4 000.00	33 136.58	-	37 136.58
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	**92 265.00**	**36 886.58**	**-**	**129 151.58**
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	**5 304 215.00**	**187 326.58**	**242 473.50**	**5 734 015.08**

Solde d'exécution négatif reporté D001		**563 874.07**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		6 297 889.15

Chap/art	Libellé	BUDGET 2026 pour mémoire	Demande Budget Supplémentaire	Reports de Crédits	TOTAL BUDGET 2026
Chap 13 Subventions d'investissement		65 000.00	178 177.00	5 000.00	248 177.00
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées		3 314 315.00	- 3 302 315.00		12 000.00
Chap 10 dotations fonds de réserves		416 600.00	717 667.57		1 134 267.57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		717 667.57		717 667.57
Chap 27 Autres immobilisations financières		8 000.00	-	-	8 000.00
Chap 45 Opération compte de tiers		950 000.00	65 000.00	83 680.00	1 098 680.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**4 753 915.00**	**- 2 341 470.43**	**88 680.00**	**2 501 124.57**
Chap 021 Virement de la section d'exploitation			3 213 328.00		3 213 328.00
Chap 040 Opérations d'ordre transfert entre sections		546 300.00	-		546 300.00
28033	Frais d'insertion	200.00			
Chap 041 Opérations Patrimoniales		4 000.00	33 136.58		37 136.58
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	**550 300.00**	**3 246 464.58**	**-**	**3 796 764.58**
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	**5 304 215.00**	**904 994.15**	**88 680.00**	**6 297 889.15**

Solde d'exécution reporté R001		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		6 297 889.15

Après avis favorable de la commission des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2026 du budget « **Principal** » arrêté comme ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-Sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Terroir de vie en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2025

Nombre de membres - en exercice **138** - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Reversement aux communes de la Compensation Part Salaires (CPS) perçue auparavant par les communes pour compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle en 1999** ***PJ***	**N° 66/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

(VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Philippe CHARDON

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.5211-32 ;

VU l'arrêté ministériel du 15 avril 2026 portant notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaires de la taxe professionnelle des communes en application de l'article L. 5211-32 du code général des collectivités territoriales.

VU le décret n° 2024-391 du 26 avril 2024 portant diverses mesures relatives aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales ;

Considérant la réforme introduite par le PLF 2024 sur la perception de la compensation « part salaires » par les EPCI à fiscalité additionnelle ou fiscalité professionnelle de zone ;

Considérant que cette réforme avait introduit les mécanismes suivants :

- une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette remontée de leur part CPS à leur EPCI de rattachement ;

- une hausse de dotation de compensation perçue mensuellement par les EPCI à fiscalité additionnelle au titre de ce transfert.

- l'obligation pour l'EPCI de procéder au reversement tel que fixé dans le décret du 26 avril 2024 et dans le CGCT à l'article L.5211-32, à savoir qu'aucune attribution n'est versée aux communes à la fois si son montant est inférieur à 100 euros et inférieur ou égal à un euro par habitant (article R.5211-12-2 du CGCT);

- l'obligation pour l'EPCI concerné de délibérer avant le 31 décembre 2026 pour prévoir le reversement de la part CPS aux communes.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
Terres de Vie
en BOURGOGNE

Considérant les montants figurant en annexe de l'arrêté ministériel susvisé et dus par l'EPCI au titre du reversement de la part CPS, dont la liste figure en annexe de la présente délibération ;

Après avis favorable de la commission des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes introduits par le décret du 26 avril 2024 dans le cadre du reversement de la part CPS aux communes et de fixer comme modalité de reversement de reverser en une fois quel que soit le montant à compter du mois de novembre 2026. Pour 2026, cela concernera 67 communes pour un montant total de 477 606 €.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16 octobre 2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Terres de Vix en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Vix et l'archéologie du Châtillonnais » pour le transport des bois gorgés d'eau issus de la fouille archéologique du site de Vix**	**N° 67/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Eric DUDOUET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux interventions des collectivités territoriales en matière culturelle et patrimoniale ;

VU l'intérêt scientifique, historique et patrimonial exceptionnel du site archéologique de Vix, notamment du complexe funéraire de la tombe princière ;

Considérant que l'association « Vix et l'archéologie du Chatillonnais », fondée par Bruno Chaume en 2025, œuvre à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine archéologique et historique du territoire de Vix ;

Considérant que des éléments en bois gorgés d'eau ont été découverts lors de la campagne de fouilles archéologiques menée en juin 2021 sur le site de Vix, sous la direction de Sophie Krausz, notamment dans le secteur correspondant à l'ancien port ;
Considérant que, du fait de leur immersion prolongée, ces bois présentent un état de conservation nécessitant des conditions particulières de manipulation, de transport et de restauration afin d'éviter leur dégradation ;

Considérant qu'une première démarche avait été engagée auprès du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Grenoble, afin d'étudier les possibilités de restauration de ces vestiges, pour un montant estimatif de 78 000 € ;

Considérant qu'à l'issue des études réalisées, une possibilité de restauration à titre gratuit en Allemagne a été identifiée, permettant ainsi d'envisager la sauvegarde et la conservation de ces vestiges dans des conditions adaptées ;

Considérant que la prise en charge du transport des bois archéologiques jusqu'au lieu de restauration demeure nécessaire et représente une dépense estimée à 1 600 € ;

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Considérant l'intérêt patrimonial et scientifique majeur que présentent ces vestiges pour la connaissance de l'histoire du site de Vix et la nécessité d'assurer leur conservation ;
Après avis favorable de la commission des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 600 € à l'association « Vix et l'archéologie du Chatillonnais » afin de contribuer au financement du transport des bois gorgés d'eau issus des fouilles archéologiques du site de Vix ;

- **DIT** que cette subvention sera exclusivement affectée aux frais de transport des vestiges vers le lieu de restauration en Allemagne ;

- **DIT** que les crédits nécessaires au versement de cette aide seront inscrits au budget principal, à l'article 65748

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Mise à jour du tableau des emplois**	**N° 68/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Patrice CHODAT

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique (ancien article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;
Conformément aux articles L. 2121-29, L. 2313-1, R.2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
VU la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 10 juin 2026,

Considérant qu'il convient de créer des emplois afin de répondre aux besoins générés par la mise en place de nouveaux accueils périscolaires avec restauration au sein du RPI Ampilly-le-Sec / Buncey / Chamesson et Savoisy, ainsi que les mercredis à Baigneux-les-Juifs et sur les sites de Laignes, Leuglay et Recey-sur-Ource, à savoir :

- un emploi d'adjoint d'animation à raison de 6 heures hebdomadaires annualisées, chargé des missions de restauration scolaire sur le site de Chamesson.

- un emploi d'adjoint d'animation à raison de 18 heures hebdomadaires annualisées chargé de la direction du site de Chamesson (missions administratives, restauration scolaire et accueil périscolaire).

- un emploi d'adjoint d'animation à raison de 12 heures hebdomadaires annualisées, chargé des missions de restauration scolaire et d'accueil périscolaire sur le site de Chamesson.

- un emploi d'adjoint d'animation à raison de 6 heures hebdomadaires annualisées, chargé de l'accueil et de l'animation des enfants les mercredis à Baigneux-les-Juifs.

- un emploi d'adjoint d'animation à raison de 9 heures hebdomadaires annualisées, chargé de renforcer l'équipe dans l'organisation et l'animation du site de Laignes, à la suite du départ d'agents.

- un emploi d'adjoint d'animation à raison de 6 heures hebdomadaires annualisées, chargé d'accompagner les enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire sur le site de Leuglay.

- un emploi d'adjoint d'animation à raison de 6 heures hebdomadaires annualisées, chargé d'accompagner les enfants dans le cadre de la restauration scolaire sur le site de Recey-sur-Ource.

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'agent d'entretien pour les services de la Communauté de Communes et du Centre Socioculturel et de Loisirs, afin de répondre aux besoins d'entretien des différents sites, à la suite du départ à la retraite d'un agent :

- un emploi d'agent d'entretien contractuel à raison de 20 heures hebdomadaires, de catégorie C, avec une rémunération correspondante à l'indice majoré du 1er échelon du grade des adjoints technique. L'agent pourra bénéficier des primes liées à son grade. Cet emploi sera pourvu dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code).

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'agent du patrimoine pour le service du Musée du Pays Châtillonnais afin de répondre aux besoins de fonctionnement du musée et de compenser le départ d'un agent, il est nécessaire de maintenir un effectif suffisant pour assurer la continuité du service public, à savoir :

- un emploi d'adjoint du patrimoine, à 35 heures hebdomadaires, de catégorie C, avec une rémunération correspondante à l'indice majoré du 1er échelon du grade des adjoints du patrimoine. L'agent pourra bénéficier des primes liées à son grade. Cet emploi sera pourvu dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code).

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'adjoint administratif pour le service du Centre Socio Culturel et de Loisirs afin de répondre aux besoins de fonctionnement et de répondre au mieux aux usagers du CSCL,

Considérant la réussite de l'agent au concours d'adjoint administratif principal de 2e classe ;
Il est proposé de créer :

- un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées, relevant de la catégorie C de la fonction publique territoriale.
  La rémunération sera fixée conformément à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 2e classe, sur la base de l'indice majoré correspondant au 1er échelon du grade.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire et des primes afférentes à son grade, dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur au sein de la collectivité.
Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire, à la suite de sa réussite au concours d'adjoint administratif principal de 2e classe.

Après avis favorable des commissions « Administration Générale » en date du 6 octobre 2026 et des « Finances » en date du 8 octobre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** les modifications au tableau des emplois exposées ci-dessus à compter du 1er décembre 2026.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS Terroirs de Vie en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Examen et adoption du règlement intérieur**	**N° 69/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Patrice CHODAT

En application de l'article L5211-1 du C.G.C.T., les établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux règles applicables aux communes de 1 000 habitants et plus pour l'établissement d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil Communautaire a l'obligation notamment de fixer dans son règlement intérieur :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire,
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur tel que présenté ci-dessus.

A Châtillon Sur Seine, le 16/10/2026
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
Trésors de Vie
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 15 octobre 2026

Nombre de membres - en exercice 138 - présents 101 - absents 37 dont pouvoirs 12 --- - votants 113 Secrétaire de séance : Valérie BOUCHARD	**Objet : Vente de l'ensemble immobilier cadastré AL 151 et AL 170 - Fixation du prix et modalités de paiement échelonné – Constitution des garanties au profit de la Communauté de communes**	**N° 70/10/2026**	Date de convocation : **08/10/2026** Date d'affichage : **08/10/2026**

L'an deux mil vingt-six, le **quinze octobre** à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents : Daniel FARION (AIGNAY LE DUC), Julien LEROY (AMPILLY LE SEC), Thomas VOLTERRANI (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX LES JUIFS), David DESCHAMPS (BALOT), Laurence TOULOUSE (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Stève TEIXEIRA (BELAN SUR OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD SUR SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Jean-Pierre CLERC (BILLY LES CHANCEAUX), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY LA COTE), Gilles BOITEUX (BOUDREVILLE), Cédric CAILLETET (BOUIX), Laëtitia PROUIN (BREMUR ET VAUROIS), Xavier DELAME (BRION SUR OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Julian ROYER (BUXEROLLES), Christophe PINEL (CERILLY), François RIOTTE (CHAMESSON), Maryse BENION (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY SUR SEINE), Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Jean-François RENAUT (CHATILLON SUR SEINE), Pascale DE BERNARD (CHATILLON SUR SEINE), Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Corinne CARNET (CHATILLON SUR SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON SUR SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON SUR SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Adrien BARDET (CHATILLON SUR SEINE), Pascale MIGNOT (LA CHAUME), Mickaël SONNOIS (CHAUME LES BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT LE BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Annie JOUBERT (COULMIER LE SEC), Alain POZZOBON (COURBAN), Eric DUDOUET (ETALANTE), François MOYOT (ETORMAY), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES LES LUCEY), Thomas GUICHARD (GOMMEVILLE), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Loup BOMMIER (GURGY LE CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS LES BAIGNEUX), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Romain DA SILVA MAIA (LAIGNES), Sylvie PALOMINO (LAIGNES), Nicolas LOISELET (LARREY), Delphine PATRIAT (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain DOSSO (LOUESME), Damien STOLL (LUCEY), Alain BREDEL (MAISEY LE DUC), Didier BAPT (MARCENAY), Hubert BRIGAND (MASSINGY), Alexandre RAILLARD (MAUVILLY), Gabrielle BERSONNET (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Philippe CHARDON (MONTIGNY SUR AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT ET COURCELLES), Alexandre SOMMET (MONTMOYEN), Robert JONDOT (MOSSON), Bernard BRIGAND (NICEY), Dominique BAYEN (NOD SUR SEINE), Florent CHODAT (NOIRON SUR SEINE), Philippe LEFEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON LES LARREY), Nicolas PORCHEROT (POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE), Claire MALANDRE (POTHIERES), Victor MATRAT (PRUSLY SUR OURCE), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY SUR SEINE), Guillaume SOMMET (RECEY SUR OURCE), Marc STIVALET (RIEL LES EAUX), Josselin MILOT (ROCHEFORT SUR BREVON), Yann REMY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Olivier CASTRALE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN LE ROCHEUX), Vincent CHAUVOT (SAINT MARC SUR SEINE), Alain THEVENET (SAVOISY), Florence BOUCHARD (SEMOND), Hubert MIGNARD (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe

VINCENT (VANVEY), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES SUR AUBE), Claude FONTAINE (VILLAINES EN DUESMOIS), Peggy HERARD (VILLERS PATRAS), Virginie COUTURIER (VILLIERS LE DUC), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE SUR OURCE), Bénigne SCORDEL (VIX).

Absents excusés : Gérard EME (AISEY SUR SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY LES BORDES), Emmanuel DE WAELE (BISSEY LA PIERRE), Franck MOILLERON (CHAMBAIN), Geoffrey CHEVALLIER (CHATILLON SUR SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON SUR SEINE), Sylviane OUDOT (CHATILLON SUR SEINE), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Bernard MONGENET (DUESME), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT), David MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE (ESSAROIS), Nolwenn LABBE (GEVROLLES), Roland VAN HECKE (GRANCEY SUR OURCE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Katia SULLEROT (GURGY LA VILLE), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON), Nathalie LAZZAROTTI (MOLESME), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY SUR SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING LES MOINES), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Christophe CAETANO (VOULAINES LES TEMPLIERS).

Absents représentés ayant donné un pouvoir : Alain GALLIMARD (BENEUVRE) donne pouvoir à Marie-José NOURY (BURE LES TEMPLIERS), Valérie DEFOSSE (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Edwige GUEGAN (CHATILLON SUR SEINE), Valentin BONNARD (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christine CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE), Laura CHAUMONNOT (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Audrey VERSTRAETE (CHATILLON SUR SEINE), Yoann PANDOCCHI (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Christian LOMBAERT (CHATILLON SUR SEINE), Marie-Laure CHAINEY (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Virginie GAUNIN (CHATILLON SUR SEINE), Antoine SCHMITH (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Lionel FRANSORET (CHATILLON SUR SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON SUR SEINE), François-Xavier LOUCHET (CHATILLON SUR SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON SUR SEINE), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES EN DUESMOIS) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (MASSINGY), Nicolas MALNOURY (MAGNY-LAMBERT) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (CHATILLON SUR SEINE), Nelly MAIRE (SAINTE COLOMBE SUR SEINE) donne pouvoir à Yvon ORMANCEY (SAINTE COLOMBE SUR SEINE).

Rapporteur : Jérémie BRIGAND

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1, L 2241-3 et suivants, L 1311-9 à 12, L 1311-13, L 5211-1 et 3 et L 5211-37,

Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives à la vente, au paiement du prix, aux sûretés réelles immobilières et à la résolution de la vente pour défaut de paiement du prix ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-1,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire d'un immeuble à usage d'entrepôt situé 4 rue Jean-Philippe Rameau à Châtillon-sur-Seine ;

Considérant que ce bien relève du domaine privé de la Communauté de communes et qu'il peut, à ce titre, faire l'objet d'une cession ;

Considérant la proposition d'acquisition portant sur l'ensemble immobilier cadastré AL 151 et AL 170 comprenant un immeuble à usage d'entrepôt situé 4 rue Jean-Philippe Rameau à Châtillon-sur-Seine,

Considérant la demande d'acquisition de ces parcelles par Monsieur Pierre-Elie CORBILLON pour un montant de 150 000,00 € H.T.,

Vu l'avis du Domaine portant sur la valeur du bien,

Considérant qu'il est proposé de céder ce bien moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS Hors Taxes (150 000 € H.T.) ;

Considérant que, d'un commun accord entre les parties, le prix sera payable de manière échelonnée en cinq annuités de TRENTE MILLE EUROS (30 000 €) chacune ;

Considérant qu'il convient de garantir le paiement du prix restant dû à la Communauté de communes jusqu'à complet règlement de celui-ci ;

Considérant qu'il convient notamment de prévoir dans l'acte authentique les garanties attachées au paiement différé du prix ainsi que les stipulations permettant, en cas de défaut de paiement, de préserver les droits de la Communauté de communes, notamment par la mise en œuvre de l'action résolutoire de la vente dans les conditions légales et contractuelles ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

Article 1 – Décide la cession

- DÉCIDE de vendre à :

  Monsieur Pierre-Elie CORBILLON, né le 30/05/1984 à SURESNE (92150), demeurant 38 boulevard Beaumarchais 75011 PARIS, l'ensemble immobilier cadastré AL 151 et AL 170 comprenant un immeuble à usage d'entrepôt situé 4 rue Jean-Philippe Rameau à Châtillon-sur-Seine, ainsi que tous droits et accessoires y attachés, moyennant le prix principal de :

  150 000 € H.T. (CENT CINQUANTE MILLE EUROS HORS TAXES).

  La vente sera régularisée par acte authentique.

Article 2 – Modalités de paiement du prix

- **DÉCIDE** que le prix de vente de 150 000 € H.T. sera payé par l'acquéreur selon l'échéancier suivant :

Date d'échéance	Montant
15 décembre 2026	30 000 €
15 décembre 2027	30 000 €
15 décembre 2028	30 000 €
15 décembre 2029	30 000 €
15 décembre 2030	30 000 €
Total	150 000 €

  Les modalités précises de paiement seront arrêtées dans l'acte authentique de vente.

  Le paiement différé du prix ne constituera pas une libéralité ou une remise de prix consentie par la Communauté de communes.

Article 3 – Garantie du paiement du prix

- **DÉCIDE** que le paiement différé du prix sera garanti au profit de la Communauté de communes par les sûretés réelles appropriées sur l'immeuble vendu.

  À ce titre, l'acte authentique devra notamment prévoir la constitution et la publicité de la sûreté légale spéciale bénéficiant au vendeur pour garantir le paiement du prix, dans les conditions prévues par la législation applicable.

  Le Président est autorisé à requérir ou accepter, au nom de la Communauté de communes, toutes inscriptions et formalités de publicité foncière nécessaires à la conservation et à l'opposabilité de cette sûreté.

  Les frais afférents à la constitution, à l'inscription et, le cas échéant, au renouvellement ou à la radiation des garanties seront supportés par l'acquéreur, dans les conditions prévues par l'acte authentique et sous réserve des dispositions légales applicables.

Article 4 – Clause résolutoire et défaut de paiement

- **DÉCIDE** que l'acte authentique devra comporter une clause résolutoire au profit de la Communauté de communes en cas de défaut de paiement par l'acquéreur de l'une quelconque des échéances du prix, dans les conditions qui seront déterminées par le notaire rédacteur.

  Cette clause aura notamment pour objet de permettre à la Communauté de communes, en cas de défaillance de l'acquéreur, de solliciter la résolution de la vente conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations de l'acte.

  L'acte pourra également prévoir, en cas de défaillance de l'acquéreur, l'exigibilité anticipée de l'intégralité des sommes restant dues au titre du prix, ainsi que toutes autres stipulations usuelles destinées à assurer la protection des intérêts financiers de la Communauté de communes.

Article 5 – Garanties complémentaires

- **AUTORISE** le Président à accepter, dans l'acte authentique, toute garantie ou sûreté complémentaire que le notaire jugerait utile à la protection des intérêts de la Communauté de communes, sous réserve qu'elle soit juridiquement valable et proportionnée à la nécessité de garantir le paiement du prix.

  Le notaire sera notamment chargé de déterminer les modalités techniques de constitution, de conservation et de publicité de la sûreté garantissant le paiement du prix ainsi que les conditions précises de mise en œuvre de la clause résolutoire.

Article 6 – Frais

- **DÉCIDE** que les frais, droits, émoluments et débours relatifs à la vente seront supportés par l'acquéreur conformément aux dispositions légales applicables.

  Les frais liés à la constitution et à la publicité des garanties destinées à assurer le paiement du prix seront également supportés par l'acquéreur, dans les conditions prévues par l'acte authentique.

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
Trésors de Vie
en BOURGOGNE

Article 7 – Autorisation donnée au Président

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ainsi que toutes pièces, actes ou documents, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président est notamment autorisé à :

- signer l'acte authentique de vente ;
- accepter le paiement échelonné du prix selon l'échéancier arrêté à l'article 2 ;
- requérir et accepter toutes garanties et sûretés destinées à garantir le paiement du prix ;
- accepter les inscriptions nécessaires auprès du service de la publicité foncière ;
- accepter la clause résolutoire et les modalités d'exigibilité anticipée du solde du prix ;
- signer tout acte complémentaire, rectificatif ou réitératif qui serait nécessaire à la parfaite réalisation de la vente ;
- effectuer toutes déclarations et formalités nécessaires auprès des administrations compétentes.

Article 8 – Recettes

- **DIT** que le produit de la vente, d'un montant total de 150 000 € H.T. , sera inscrit au budget de la Communauté de communes selon les règles budgétaires et comptables applicables.

Article 9 – Exécution

- **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les textes en vigueur.

A Châtillon Sur Seine, le 16 octobre 2026

Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Châtillon-sur-Seine,

Jérémie BRIGAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS
21400 CHÂTILLON SUR SEINE